



15 septembre : Devant le tribunal

Dès le 5 mars 2024, la CGT c'est opposée, chiffres à l'appui, au plan de suppression de postes (GAE) notamment pour les risques que cela faisait peser sur la santé des salarié-es. Fin mars 2024, la CGT a confirmé ce diagnostic via une enquête CGT. Puis les 2 expertises lancées par le CSEC ont confirmé les analyses de la CGT. L'enquête Engagement de la direction menée récemment donne les mêmes conclusions. En intersyndicale nous avons demandé à de multiples reprises l'arrêt de la GAE, mais la direction est restée sourde. Dès lors la direction ne nous laisse pas d'autre choix que de faire intervenir la justice...

Au tribunal, la CGT demande :

- l'arrêt complet, définitif et immédiat de la GAE et sa communication immédiate aux salariés.
- un plan d'embauche pour augmenter les effectifs en cohérence avec la charge de travail
- une mesure réel du temps de travail des salariés pour éviter que leur santé soit mise en danger dans le cadre du travail, que ce soit pour les mensuels comme pour les forfaits jour.
- L'arrêt de l'écrêtage de la déclaration du temps de travail des salarié-es pour qu'ils et elles accèdent à leur juste rémunération et au financement des caisses de sécurité sociale qui en dépend, et qu'ils et elles obtiennent le repos indispensable à la préservation de leur santé.

La CGT invite les salarié-es à se rassembler

lundi 15 septembre à 14h

devant le tribunal (allées Jules Guesde)

Venez soutenir cette démarche, qui doit pouvoir nous permettre, nous les salarié-es de TAS et toute la communauté de travail présente sur site, de retrouver des conditions de travail normales. Cela passe par une charge de travail normale qui ne nous oblige pas à sacrifier notre vie de famille et encore moins notre santé.

Comment y aller ? La CGT organise un covoiturage pour y aller ensemble, cf détail au verso.



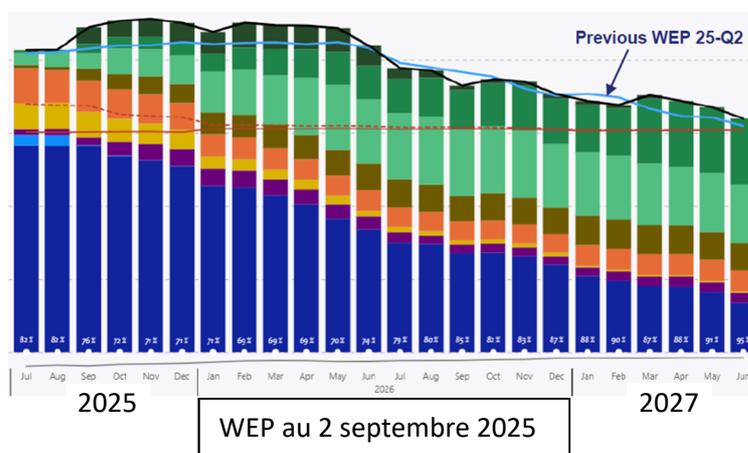
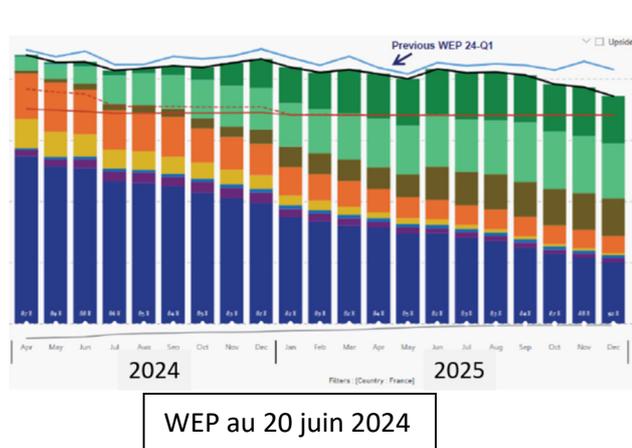
#MoinsDePapier : Vous souhaitez recevoir un lien pour consulter nos tracts sans papier ?
Demandez-le-nous par email à **Olivier BALOSSO** ou à **cggtas@gmail.com**.



15 septembre : Devant le tribunal

Pour celles et ceux qui auraient raté quelques épisodes sur ces 18 derniers mois, voici ci-dessous un résumé très rapide.

Le 7 mars 2024 la CGT analyse les données de la direction. Elle en déduit que le plan ne tient pas la route. Elle sollicite les autres syndicats qui veulent plus d'éléments pour se positionner. De fait, la CGT alerte seule les médias et les député.es, puis les salarié.es en réunion d'info. Ci-dessous les chiffres de la direction présentés en réunion d'information CGT à la cantine le 20 juin 2024 et ceux présentés par la direction le 2 septembre 2025 où il manque 1300 ETP pour Q4 2025.



Pendant 18 mois, la direction n'a pas tenu compte de ses propres indicateurs et des alertes de la CGT. Et comme avait prévenu la CGT, la santé des salarié.es en a fait les frais. Ainsi, en mai 2025 voilà l'état des salarié.es (source : expertise Technologia, mesure 2), en forte dégradation par rapport à l'été 2024 (mesure 1) :

- o 1 salarié-e sur 6 est en situation de risque élevé ou très élevé d'épuisement professionnelle
- o 1 salarié-e sur 2 se sent très fatigué par son travail
- o 2 salarié-e-s sur 3 se sentent stressé-e-s par son travail
- o 1 salarié-e sur 2 dépasse régulièrement ses horaires
- o 1 salarié-e sur 3 dépasse régulièrement ou systématiquement ses horaires sans récupération
- o 3 salarié-e-s sur 4 estiment que l'organisation opérationnelle n'est pas ou plus efficace.

Comment aller au tribunal le 15 septembre ?

Un covoiturage est organisé par la CGT pour ce rassemblement.

Tous les infos sont à trouver sur ce lien <https://framadate.org/ZN1mz79EOzTDifUI>

ou via ce QRCode :

(sur le téléphone activez la rotation de l'écran)



#MoinsDePapier : Vous souhaitez recevoir un lien pour consulter nos tracts sans papier ?
Demandez-le-nous par email à **Olivier BALOSSO** ou à **cgttas@gmail.com**.